

Comment lutter ?

Deux techniques de lutte sont possibles : le piégeage des animaux et le tir (arc ou fusil).

Deux modes de lutte sont praticables :

LA LUTTE INDIVIDUELLE

Chaque propriétaire d'une zone humide susceptible d'abriter les deux rongeurs est tenu de mettre en œuvre une régulation afin de réduire au maximum leurs impacts, tant pour lui-même que pour la collectivité en général.

Il peut le faire à l'aide des deux techniques (piégeage ou tir). Mais celles-ci sont sujettes à un ensemble de réglementations qu'il est indispensable de connaître avant de les mettre en œuvre. Demandez conseil auprès de l'antenne Polleniz de votre département.

LA LUTTE COLLECTIVE

Si la lutte individuelle peut aboutir à un résultat ponctuel, elle ne permet pas d'obtenir une efficacité à long terme et à grande échelle. C'est pour cela que la lutte collective doit être privilégiée. Elle consiste en la mise en œuvre d'un ensemble de moyens logistiques, humains, matériels et financiers mobilisables pour contrer au maximum les effets néfastes du Ragondin et du Rat musqué.

En partenariat avec les collectivités territoriales, POLLENIZ organise en Pays de la Loire des actions de lutte collective sur une grande partie du territoire ligérien. Chaque année, près de 2 500 piégeurs volontaires participent à ces actions.

Cette lutte collective repose essentiellement sur le piégeage des populations à l'aide du piège-cage, mais des battues collectives par tir peuvent être localement organisées quand la situation s'y prête (zones de marais inondées ou de lacs par exemple).

Si vous voulez participer à cette œuvre collective destinée à préserver nos zones humides (habitats et biodiversité), mais également les activités nautiques de plus en plus pratiquées dans nombre de ces milieux, rejoignez une équipe locale de piégeurs. Vous serez formés et conseillés par les animateurs de Polleniz et vous pourrez apporter votre contribution selon vos disponibilités.



Notre mission

Garantir le bon état sanitaire de vos végétaux vis-à-vis de dangers sanitaires, de bio-agresseurs envahissants, en préservant les enjeux de biodiversité et de santé publique.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.polleniz.fr

POLLENIZ 53
17 bd des Manouvriers - Zone artisanale
53810 **CHANGÉ**
Tél. **02 43 56 12 40**
Fax 02 43 49 35 13
polleniz53@polleniz.fr

POLLENIZ 72
ZA de la Belle Croix
72510 **REQUEIL**
Tél. **02 43 85 28 65**
Fax 02 48 46 03 99
polleniz72@polleniz.fr

POLLENIZ 44
Parc d'activités de La Grand'haie
4 rue Sophie Germain
44119 **GRANDCHAMP-DES-FONTAINES**
Tél. **02 40 36 83 03**
Fax 02 40 36 57 22
polleniz44@polleniz.fr

POLLENIZ - Siège social
9 avenue du Bois l'Abbé
CS 30045
49071 **BEAUCOUZÉ Cedex**
Tél. **02 41 36 76 21**
polleniz@polleniz.fr
www.polleniz.fr

POLLENIZ 85
Allée des Druides - BP 141
85004 **LA ROCHE-SUR-YON Cedex 01**
Tél. **02 51 47 70 61**
Fax 02 51 47 70 69
polleniz85@polleniz.fr



RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS (RAE)

Prévenir et surveiller
pour mieux lutter



L'origine des espèces

Historique

Le Ragondin (*Myocastor coypus*) et le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) ont été introduits volontairement par l'Homme pour l'élevage et la production de fourrures, à la fin du XIX^e, début du XX^e siècle. La valeur de leur fourrure et le taux de reproduction laissaient envisager de grands profits financiers, mais la crise des années 1930 provoqua la disparition de nombreux élevages.

Les évasions d'individus, ajoutées aux lâchers volontaires d'éleveurs ruinés, ont permis aux deux espèces de s'établir et de vivre dans de bonnes conditions dans la nature.

Dans les étangs privés, il était également fréquent d'introduire ces animaux afin de remplacer, par leurs dents, les longues et fastidieuses opérations de faucardage (coupe de végétaux qui poussent dans l'eau).

Reconnaître les espèces

Le Ragondin

Le Ragondin est un gros **rongeur brun roux**, au **poil soyeux**, possédant de **grandes moustaches** et des **incisives orange très visibles**. Ses pattes postérieures sont palmées et sa queue est de section ronde.



Taille du corps : 40 à 60 cm
Poids : 5 à 10 kg
Taille de la queue : 30 à 40 cm
1^{ère} gestation à 6 mois
Durée de la gestation : 127 à 138 jours
2 à 3 portées par an
Un individu adulte consomme entre 20 et 40 % de son poids en végétaux par jour
Un couple peut engendrer, dans les conditions optimales, environ 90 descendants en 2 ans

Le Rat musqué

Le Rat musqué est un rongeur de **couleur brune au dessous plus clair**. Sa **queue est de section plate**. Ses **pattes ne sont pas palmées** mais elles possèdent de petits poils natatoires. Il fréquente les secteurs abandonnés par les ragondins.



Taille du corps : 30 à 35 cm
Poids : 0,8 à 1,5 kg
Taille de la queue : 20 à 25 cm
1^{ère} gestation à 4 mois
Durée de la gestation : 30 jours
3 portées par an
Un couple peut engendrer, dans les conditions optimales, environ 420 descendants en 2 ans

Les enjeux



Les impacts sur la santé publique

Les RAE (Rongeurs aquatiques envahissants) sont porteurs de nombreuses maladies transmissibles à l'Homme et aux animaux d'élevage.

Leptospirose : on estime à plus d'un million le nombre de cas sévères par an dans le monde avec un taux de mortalité d'environ 10 %. Egalement porteurs sains de la grande douve du foie, la toxoplasmose, l'échinococcose alvéolaire...

Transmission par voies directes, au contact d'animaux, ou indirectes, au contact de l'eau souillée par les urines des animaux contaminés.



Les impacts environnementaux

Les RAE occasionnent d'importants dégâts aux berges, aux ouvrages d'art et aux routes et participent à l'envasement du lit des canaux et rivières.



Ils entrent en compétition avec des espèces de vertébrés natifs (Loutre, Castor, Campagnol amphibie...). En consommant les végétaux aquatiques, ils détruisent des frayères (lieu de reproduction des poissons et amphibiens) et des lieux de nidification de certains oiseaux d'eau nicheurs.



Les impacts agricoles

Les RAE occasionnent d'importants dégâts aux cultures par consommation des végétaux (1/3 de leur poids corporel par jour, soit environ 2 kg de végétaux/jour pour un ragondin adulte).



L'effondrement des berges provoque une perte de surface agricole. Le risque de blessures du bétail est accru par l'éboulement des berges.

Pourquoi les deux espèces sont-elles envahissantes ?

Absence de prédation ou de contraintes biologiques : peu de compétition interspécifique, pas d'agent pathogène connu pouvant réguler les populations.

Des capacités propres et des comportements essentiels à la réussite d'une invasion biologique : grande capacité de dispersion, régime alimentaire herbivore à grande amplitude, une bonne adaptation à tous les milieux humides, une prolifération à toute épreuve, à l'image des rongeurs en général.